

ANNEXE IV — TAUX APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS UNITAIRES

A. VOLONTARIAT, STAGES ET EMPLOIS

1. Déplacements

Remarque: la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller, à destination de l'endroit où se déroule l'activité, et au voyage retour, au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Tableau 1 — Taux applicables aux déplacements

Taux applicables aux déplacements (en EUR par participant)	
Distances parcourues	Montant
Entre 10 et 99 km:	20
Entre 100 et 499 km:	180
Entre 500 et 1 999 km:	275
Entre 2 000 et 2 999 km:	360
Entre 3 000 et 3 999 km:	530
Entre 4 000 et 7 999 km:	820
8 000 km et plus:	1 500

2. Soutien organisationnel

Le soutien organisationnel consiste en deux types de coûts éligibles:

- **Coûts de gestion du projet:** ils sont pris en charge à concurrence de 225 EUR par participant, à hauteur maximale de 4 500 EUR. Pour les activités d'équipe de volontariat, ce montant est fixé à 2 000 EUR par activité.
- **Coûts des activités:** ces coûts incluent l'activité elle-même. Ils sont définis comme des taux journaliers par participant, et repris en détail dans le tableau suivant:

Tableau 2 — Soutien organisationnel — Coûts des activités

	Soutien organisationnel — Coûts des activités (en EUR par jour)	
	Volontariat	Stages et emplois
Autriche	24	8
Belgique	27	9
Bulgarie	18	6
Croatie	20	7
Chypre	22	7
République tchèque	18	6
Danemark	27	9
Estonie	19	6
Finlande	27	9
France	21	7
Allemagne	24	8
Grèce	22	7
Hongrie	18	6
Irlande	27	9
Italie	22	7
Lettonie	20	7
Lituanie	19	6
Luxembourg	27	9
Malte	23	8
Pays-Bas	27	9
Pologne	19	6
Portugal	21	7
Roumanie	18	6
Slovaquie	20	7
Slovénie	21	7
Espagne	19	6
Suède	27	9
Royaume-Uni	27	9
Macédoine du Nord	16	Sans objet
Islande	27	Sans objet
Liechtenstein	25	Sans objet
Norvège	27	Sans objet
Turquie	18	Sans objet
Pays partenaire voisin de l'UE	16	Sans objet

3. Soutien à l'inclusion

Les taux suivants sont à utiliser pour les activités qui incluent la participation de jeunes défavorisés.

Table 4 — Soutien à l'inclusion

	Soutien à l'inclusion (en EUR par jour)	
	Volontariat	Stages et emplois
Autriche	8	
Belgique	9	
Bulgarie	6	
Croatie	7	
Chypre	7	
République tchèque	6	
Danemark	9	
Estonie	6	
Finlande	9	
France	7	
Allemagne	8	
Grèce	7	
Hongrie	6	
Irlande	9	
Italie	7	
Lettonie	7	
Lituanie	6	
Luxembourg	9	
Malte	8	
Pays-Bas	9	
Pologne	6	
Portugal	7	
Roumanie	6	
Slovaquie	7	
Slovénie	7	
Espagne	6	
Suède	9	
Royaume-Uni	9	
Macédoine du Nord	5	Sans objet
Islande	9	Sans objet
Liechtenstein	8	Sans objet
Norvège	9	Sans objet
Turquie	6	Sans objet
Pays partenaire voisin de l'UE	5	Sans objet

4. Soutien linguistique:

Ce taux est applicable uniquement aux langues et/ou aux niveaux non proposés par le soutien linguistique en ligne (OLS): 150 EUR par participant

5. Argent de poche

Ce taux est applicable uniquement aux activités de volontariat.

Tableau 5 — Argent de poche pour les volontaires

	Argent de poche (en EUR par jour)
	Volontariat
Autriche	5
Belgique	4
Bulgarie	4
Croatie	5
Chypre	5
République tchèque	5
Danemark	6
Estonie	4
Finlande	5
France	6
Allemagne	5
Grèce	5
Hongrie	5
Irlande	6
Italie	5
Lettonie	4
Lituanie	4
Luxembourg	5
Malte	5
Pays-Bas	5
Pologne	4
Portugal	5
Roumanie	3
Slovaquie	5
Slovénie	4
Espagne	5
Suède	5
Royaume-Uni	6
Macédoine du Nord	3
Islande	6
Liechtenstein	6
Norvège	6
Turquie	4
Pays partenaire voisin de l'UE	3

6. Allocation de déménagement

Ce taux est applicable uniquement aux activités de stage et d'emploi.

Remarque: l'allocation de déménagement peut uniquement être fournie pour un maximum de 180 jours.

Tableau 6 — Allocation de déménagement pour les stagiaires et les titulaires d'un emploi

	Allocation de déménagement (en EUR par jour)
	Stages et emplois
Autriche	5
Belgique	4
Bulgarie	4
Croatie	5
Chypre	5
République tchèque	5
Danemark	6
Estonie	4
Finlande	5
France	6
Allemagne	5
Grèce	5
Hongrie	5
Irlande	6
Italie	5
Lettonie	4
Lituanie	4
Luxembourg	5
Malte	5
Pays-Bas	5
Pologne	4
Portugal	5
Roumanie	3
Slovaquie	5
Slovénie	4
Espagne	5
Suède	5
Royaume-Uni	6

7. Autres coûts éligibles

Certains autres coûts exposés par les organisations au titre du corps européen de solidarité peuvent être éligibles. Toutefois, étant donné qu'ils ne sont pas basés sur des coûts unitaires, ils ne sont pas repris en détail ici. Ils comprennent:

- les coûts exceptionnels;
- les coûts d'activités complémentaires.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au guide du corps européen de solidarité 2020.

B. PROJETS DE SOLIDARITÉ

1. Gestion du projet

Cela couvre les coûts liés à la gestion et à l'exécution du projet.

500 EUR par mois

2. Coûts de coaching

Cela couvre la participation facultative d'un coach au projet.

Remarque: les coûts de coaching peuvent uniquement être pris en charge pour un maximum de 12 jours.

Tableau 7 — Coûts de coaching

	Coûts de coaching (en EUR par jour)
	Projets de solidarité
Autriche, Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède	241
Allemagne, Belgique, Finlande, France, Italie, Royaume-Uni	214
Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, République tchèque, Slovénie	137
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Turquie	74

3. Autres coûts éligibles

Certains autres coûts exposés par les organisations au titre du corps européen de solidarité peuvent être éligibles. Toutefois, étant donné qu'ils ne sont pas basés sur des coûts unitaires, ils ne sont pas repris en détail ici. Il s'agit de coûts exceptionnels.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter au guide du corps européen de solidarité 2020.